Image not found or type unknown

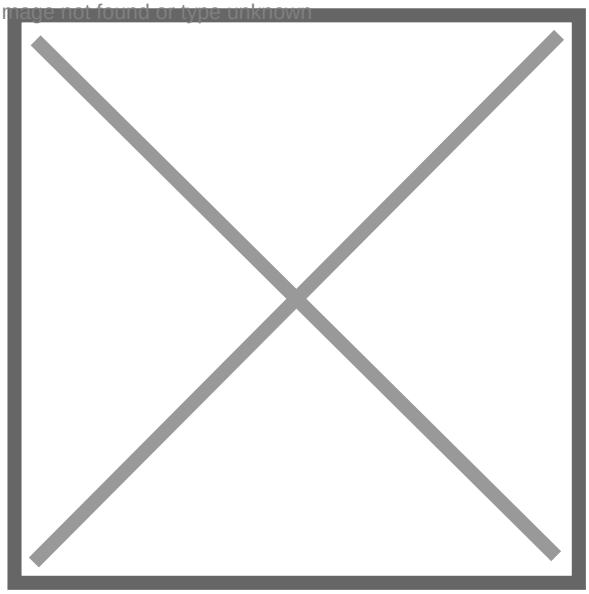

Deux cdec pour un même terrain

Par **snof**, le **28/01/2009** à **18:16**

Bonjour,

J'ai obtenu une CDEC en 2007 pour un bâtiment de bricolage avec une enseigne (+ de 2000 m²). N'ayant pu développer à l'heure actuelle mon enseigne, je souhaiterais savoir ce que deviendra cette CDEC si j'autorise quelqu'un d'autre à déposer une nouvelle CDAC sur mon terrain pour la même activité mais sans enseigne. Est-ce que cela veut dire que je retire ma 1ère CDEC ?
Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés